

# ÉCHO

**AÏRE-LE LIGNON**

Journal des intérêts d'Aire-Le Lignon  
Numéro 8 | Décembre 2018



2018



## LABORATOIRE VS DENTAIRE

Entretien et réparation de votre prothèse dentaire, service à domicile

Adresse 10, ch. du Château-Bloch | 2<sup>e</sup> étage | 1219 Le Lignon

### NOUS FABRIQUONS ET RÉPARONS VOTRE DENTIER



H-R. Vetterli  
079 231 26 51



022 797 26 30



R. Scotolati  
079 412 68 24

Pharmacie des  
**Sens+**

Livraison gratuite à domicile

T 022 797 27 37

F 022 797 27 38

contact@ph-sens.ch

Coupe Gordon-Bennett | Le Lignon

DEVIS GRATUIT



# SoluStores

Stores - Volets - Protections Solaires

Installations et Réparations - Stores intérieurs et extérieurs  
Stores toiles de terrasse et balcon - Remplacement de toiles  
Volets Bois et Aluminium - Moustiquaires

info@solustores.ch - 022 796 47 65 - 1219 Le Lignon

Lignon  
Esthétique



Catherine Lance

41, av. du Lignon

1219 Genève

022 796 86 11

Bus 7-9-28-51 Parking

Soins anti-âge  
Micro-Needling  
Radio-fréquence  
Peeling

www.lignonesthetique.ch

Lignon Tél: +41 22 970 15 15  
Coiffure

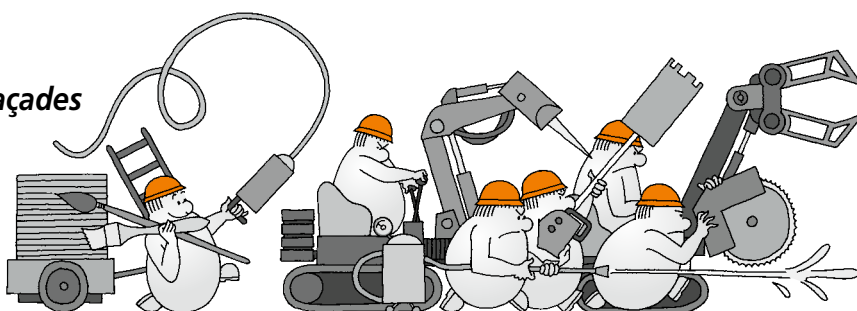
# Patrik

Centre commercial du Lignon - Genève

**dmb**  
www.dmba.ch

démolition  
assainissement de façades  
désamiantage  
sols sans joints

022 797 55 77  
info@dmba.ch  
www.dmba.ch



**IMPRESSUM**

Tirage : 5'000 exemplaires  
8 numéros par an

**RÉDACTION**

Robert Borgis  
T 022 970 13 60 | rborgis@gmail.com  
Ch. Du-Villard 10 | 1210 Châtelaine

**RÉALISATION**

AA Actual Pub SA | www.actualpub.ch

**PHOTO COUVERTURE**

© Blaise Lambert

**PUBLICITÉ**

AA Actual Pub SA  
info@actualpub.ch | T 022 343 0 343  
Benoît Stolz | P 078 721 14 72  
Dominique Poupaert | P 079 206 80 00

**SITE INTERNET**

www.aiali.ch

**EDITEUR**

Association des Intérêts  
d'Aïre – Le Lignon

Les articles n'engagent que la  
responsabilité de leur auteur.  
Reproduction autorisée, avec mention  
de la source.

**ABONNEMENT DE SOUTIEN**

CCP 12-15388-4 (selon désir)

**COMITÉ 2018-2019****Président**

Pierre Chevrier

**Membres**

**Mmes** Béatrice Besse, Michèle Finger,  
Karine Weekers

**MM.** Robert Borgis, Alain Gaumann,  
Yves Magnin, Daniel Muller, Roland  
Rey-Mermier, Daniel Rochat,  
M. Florian Sallin

**COTISATION ANNUELLE 2018**

CHF 30.- minimum | CCP 12-15388-4

**PROCHAINE PARUTION**

Mercredi 27 février 2019

**DERNIER DÉLAI DE REMISE  
DES TEXTES**

Mercredi 13 février 2019

**RETROUVEZ-NOUS SUR INTERNET**

www.aiali.ch

**■ Les valeurs de Noël**

**C**'est bientôt Noël et personne ne peut l'ignorer, les catalogues de nourritures, de boissons, de jouets et de cadeaux envahissent nos boîtes aux lettres, les rues et les devantures des commerces s'illuminent, les Pères Noël racolent ou s'accrochent aux fenêtres et balcons des maisons.

Egalement avec l'arrivée de notre journal, la fin de 2018 est toute proche, c'est donc pour le rédacteur l'occasion de remercier annonceurs, distributeurs, collaborateurs occasionnels ou réguliers pour leur aide précieuse et indispensable à la sortie des huit numéros annuels.

Nous serons aussi, selon les calendriers liturgiques, dans le «temps de l'Avent», mot d'origine latine signifiant «arrivée», attente de la Fête de Noël. Mais, dans notre vie quotidienne et moderne, la plupart d'entre nous ne savent plus attendre. A la caisse, aux arrêts des transports publics, aux guichets de la poste ou de la gare, aux feux de signalisation, etc., on se faufile, on bouscule même, pour passer avant les autres.

Alors ce temps de l'Avent, beaucoup, même beaucoup, ne le vivent pas comme une attente de la fête de la Nativité qui, comme d'autres fêtes du calendrier chrétien n'a pas été instaurée en un touremain. Il a fallu quatre siècles pour que la date du 25 décembre soit officiellement choisie comme jour de commémoration de la date de naissance de Jésus (Dieu fait homme), jamais évoquée dans les textes bibliques.

Devenue universelle, fêtée dans le monde entier certes, mais avec la tendance, pour certains, de vouloir lui faire perdre son caractère de célébration chrétienne et lui donner une certaine «laïcité» (!), un «politiquement correct» afin de ne pas heurter certaines minorités, en supprimant toute référence religieuse (chants; crèches; etc.). Ainsi n'avons-nous pas vu, en 2002, les Canadiens priés de dire «Bonnes fêtes» au lieu de «Joyeux Noël».



Pour d'autres c'est le souvenir des fêtes de l'enfance d'autrefois, saturées de mystère, de famille réunie, mais cette réminiscence de jadis ne garantit pas que celles d'aujourd'hui seront mieux réussies.

La commercialisation de cette fête (comme d'autres d'ailleurs) régulièrement évoquée – mais sans résultats probants – représentent pour bien des gens un véritable stress, pour le choix des cadeaux (très ancienne tradition) à offrir, non pas parce que les autres ont besoin de quelque chose ou seront contents de ce qui leur sera donné, mais pour faire bonne figure, presque un devoir réciproque, en tentant de faire mieux que l'autre.

La rédaction et les membres du Comité tiennent à vous souhaiter d'excellentes journées – en attendant la Nouvelle année et que la paix de la Nativité remplisse chacun de joie, lumière et bien-être et que chaque habitant de notre planète puisse trouver – grâce à la magie de Noël – l'étoile qui le guidera vers la lumière, la paix la vérité et l'amour universel.



Robert Borgis

## ■ De novembre à janvier

### NOVEMBRE

Comme d'autres mois, il doit son nom de la place qu'il occupait dans l'année de Romulus, la neuvième. Il n'est plus que le onzième, depuis l'époque de la réforme du calendrier romain, vers 450 av.JC, par Numa Pompilius tout en gardant son nom.

Le mois de novembre possède de nombreuses fêtes à célébrer : La Toussaint, fête religieuse pour honorer tous les saints du panthéon catholique et non la fête des morts, célébrée **le 2 novembre** par l'Église catholique romaine qui commémore les fidèles défunt. Au Mexique, sous le nom de «el día de los Muertos», ont lieu un ensemble de nature religieuse, commémorative et festive destinées à honorer les défunts et à défier la mort.



### DÉCEMBRE

Douzième et dernier mois de notre calendrier, il dure 31 jours et est le premier mois de l'hiver dans l'hémisphère nord et le premier mois de l'été dans l'hémisphère sud. Ce mois est notamment marqué par la Saint Nicolas le 6, le réveillon de Noël le 24, Noël le 25, le réveillon de la Saint Sylvestre le 31.

Le 3<sup>e</sup> vendredi de ce mois célébration, depuis 2011, de la **Journée internationale du pull de Noël** et, en cette année 2018,

#### LE DICTON DU MOIS

Brouillard en novembre,  
l'hiver sera tendre.

Décembre de froid chiche,  
ne fait pas le jardinier riche.

Brouillard en janvier,  
froid en mai.



se sera **le 21 décembre**. Ce jour certains célèbrent la journée mondiale du pull moche... Il paraît que c'est la même... ! Mais à quoi sert une telle commémoration ? A rien du tout, c'est tout son charme.

Durant ce mois, du 1<sup>er</sup> au 21, les jours diminuent de 18 minutes et, jusqu'au 31, grandissent de 4 minutes. L'hiver commence le 21 décembre à 23h23 et le même jour à la même heure, le Soleil entre dans le **Capricorne**, signe de terre, gouverné par Saturne et Mars, dont le natif possède un caractère profond, sévère et sachant rire de lui-même. En fin d'année, Jupiter l'invitera à prendre un peu de recul, histoire de se mettre à l'écoute de ses richesses intérieures et de nouvelles découvertes pour être en mesure de les exploiter. L'essentiel pour le Capricorne c'est de se sentir bien auprès de ceux qu'il aime.

### JANVIER

À l'origine, le calendrier romain est composé de 10 mois, totalisant 304 jours ; les 61 jours d'hiver ne font alors partie d'aucun mois. Vers 713 av. J.-C., le roi légendaire Numa Pompilius aurait ajouté les mois de janvier et février, étendant l'année à 355 jours. Les Romains dédiaient ce jour à Janus (dieu païen aux deux visages, l'un vers l'avant, l'autre vers l'arrière), à l'origine du nom de ce mois.

Premier mois de l'année dans notre calendrier, le Nouvel-An (1<sup>er</sup> janvier) dont la tradition remonte à Babylone, 2000 ans avant J.-C. Cette fête avait lieu au printemps pour honorer le dieu Mardouk qui protégeait les récoltes. À Rome, en 46 avant J.-C., Jules César reporte le Nouvel An au 1<sup>er</sup> janvier et pour cela il créa une année de 445 jours puis cette tradition disparut et reprit au Moyen Âge à des dates différentes selon le pays.

Si l'usage des échanges d'étrennes nous vient des Romains, celui des cartes de vœux agrémentées de quelque mots de politesse et envoyées aux personnes avec qui l'on a eu commerce d'amitié ou

d'affaires pendant l'année, vient de l'Extrême-Orient. Cet usage est apparu assez tard chez-nous.

Durant ce mois, les jours augmenteront de 59 minutes et le 20 janvier à 10 heures le Soleil entre en **Verseau** dont les natifs du 1<sup>er</sup> décan vont retrouver un art de vivre plus proche de leurs aspirations. Pour ceux du 2<sup>e</sup> décan, la planète Venus sera de votre côté et vous chaussera de lunettes roses. Pour ceux du 3<sup>e</sup> décan, ils seront à même de conduire leurs entreprises au succès total.

## ■ Le saint patron du mois de décembre

### Saint Eloi.

Le 2 décembre, fête de **Saint Eloi**, né vers 588 à Chaptelat, en Limousin. Il est placé en apprentissage auprès d'Abbon, orfèvre réputé de Limoges, qui fabrique de la monnaie. Éloi part ensuite à Paris où il entre au service de l'orfèvre Bobbon. Il est alors choisi pour la réalisation du trône royal de Clotaire II, incrusté d'or et de pierreries. Il en fit un deuxième avec l'or en surplus qu'il ne voulait pas garder pour lui-même. Cet acte, étonnant pour l'époque, lui valut la confiance du roi qui lui demande de résider à Paris, comme orfèvre royal, fonctionnaire de la Trésorerie royale et conseiller à la cour. Nommé évêque de Noyon en 641, il consacre le reste de sa vie à l'évangélisation des païens dans les Flandres. Sa popularité a traversé les siècles grâce à la comptine que tous connaissent «Le bon roi Dagobert».

Saint Eloi est le saint patron des orfèvres, des joailliers et des maréchaux-ferrants et également de l'arme du matériel de l'armée de Terre.

#### LA PENSÉE DU MOIS

«Il faut se concentrer sur ce qu'il nous reste et non sur ce qu'on a perdu.»

Yann Arthus-Bertrand



## ■ L'écho du passé

Il y a 100 ans.

**Le 1<sup>er</sup> décembre 1918** naissance officielle du «Royaume des Serbes, Croates et Slovènes». Le nouveau pays est une fédération qui rassemble autour de la Serbie et de sa capitale Belgrade des provinces et d'anciens royaumes sortis des décombres de l'Autriche-Hongrie :

■ La Slovénie et la Croatie sont peuplées de Slaves de confession catholique, qui ont vécu depuis la fin du Moyen Âge sous la tutelle des Habsbourg d'Autriche. Ils utilisent l'alphabet romain et bénéficient d'un niveau de vie relativement élevé.

■ La Bosnie-Herzégovine est une ancienne province frontalière de l'empire ottoman, passée sous la tutelle austro-hongroise, et peuplée de Slaves catholiques, orthodoxes ou musulmans.

■ Le royaume du Monténégro a préservé son autonomie pendant plusieurs siècles face aux Turcs ; ses habitants parlent la même langue que les Serbes, comme eux, ils utilisent l'alphabet cyrillique et pratiquent le christianisme orthodoxe. Slovènes et Croates consentent à se fondre dans le nouveau royaume, de même que le Monténégro, pour échapper aux visées impérialistes de l'Italie sur les rives de l'Adriatique. Mais c'est sans enthousiasme que les uns et les autres acceptent le leadership serbe.

Le roi du nouvel État est Pierre I<sup>er</sup> Karageorgevitch (74 ans). Après l'exil de sa famille, il a combattu dans l'armée française contre les Prussiens, en 1870, puis aux côtés des Bosniaques contre les Turcs, en 1875. Le 11 juin 1903, après le renversement de la famille rivale des Obrenovitch, il est monté sur le trône de Serbie. De 1914 à sa mort, le 16 août 1921, malade, il laisse le gouvernement à son fils cadet, né en 1888. Il lui succède sous le

nom d'Alexandre I<sup>er</sup>, dans le cadre d'une monarchie parlementaire.

Avec trois religions, deux alphabets, quatre langues et davantage encore de nationalités, le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes paraît aussi fragile que les empires austro-hongrois.

Confronté à la montée des troubles, le roi Alexandre I<sup>er</sup> suspend la Constitution le 6 janvier 1929 et prend les rênes du gouvernement dans ce qui ressemble à une dictature royale. Il change aussi le nom de la fédération pour celui de **Yougoslavie** (ce qui signifie en serbo-croate «pays des Slaves du Sud») afin de souligner sa vocation à rassembler tous les Slaves de la région mais ce changement d'appellation ne supprime pas les clivages...

Le député croate Ante Pavelic (40 ans), contraint à l'exil, fonde à Rome un mouvement terroriste, les Oustachis (les Insurgés en serbo-croate) qui a pour objectif de lutter contre l'hégémonie serbe et le pouvoir dictatorial du roi. Ce mouvement est à l'origine de l'assassinat du roi, à Marseille, en 1934.

Durant la période 1991 à 2008, la République fédérative socialiste de Yougoslavie (RFSY) s'est divisée en six pays indépendants et un Etat partiellement reconnu. Quatre des six républiques (Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine et Macédoine se séparent des RFSY et les forces de maintien de la paix de l'ONU (casques bleus) ont été déployées en Bosnie-Herzégovine, puis au Kosovo. **L'histoire est bien un éternel recommencement.**

## ■ Le saviez-vous ?

«La Clémence».

A Genève, le passage à la nouvelle année est marqué par les douze coups de La Clémence, le gros bourdon (6238 kg et 2,19 de diamètre) de la tour Nord de la cathédrale de Saint-Pierre.

L'origine de cette cloche date de 1407 quand Guillaume de Lornay, qui occupait le siège épiscopal de Genève, la fit fondre, en mémoire de l'antipape Clément VII (Robert de Genève, un précurseur de la Réforme – 1342-1394), par Guerri de Marclay, au pied de la cathédrale.

Le 14 octobre 1866, au cours d'une cérémonie de clôture d'une élection pastorale,

elle se fêla et sa voix est irrémédiablement brisée, à la consternation de tous. Elle revient à sa place le 2 octobre 1867, refondue par MM Gulliet, père et fils, de Lyon. Malgré une coûteuse rénovation, vingt-cinq ans après son rajeunissement, on remarque, alors qu'elle était en pleine action, que sa voix était affaiblie et altérée. Une fissure était apparue à l'intérieur de la cloche, obligeant une refonte d'une nouvelle, sans utilisation du métal de l'ancienne.

C'est la Maison suisse Ruetschi, d'Aarau, qui s'attela à cette tâche, sur le modèle de l'ancienne, mais d'un poids supérieur, enrichie d'une belle décoration avec l'inscription : «Deux fois brisée, je veux vivre encore et toujours faire entendre ma voix aux enfants de Genève. Gloire à Dieu. Paix sur la terre. Bienveillance entre les hommes». Sa voix retenti à nouveau lors du culte de 10 heures le 3 novembre 1902 et sa renaissance coûta la somme de CHF 24'500.–.

C'est suite à une requête du **22 décembre 1886** au Conseil administratif de la Ville, de M. Auguste Bourdillon, banquier, demandant de faire donner La Clémence à l'occasion du 31 décembre à minuit, que les Autorités municipales, accueillant favorablement cette suggestion, décidèrent que l'imposante cloche sonnerait dorénavant, durant 5 minutes, à minuit, heure de Genève (différente de 5 minutes de celle de Berne).

## ■ Le truc du mois

**Une astuce pour nettoyer la cavité de votre four micro-ondes.**

Faite bouillir de l'eau à découvert dans un récipient adapté. L'eau va ainsi se déposer en fines gouttelettes sur les parois et décoller les taches. Vous pouvez ajouter quelques gouttes de citron à l'eau pour plus d'efficacité.

Il existe un moyen beaucoup plus écolo et beaucoup moins dangereux de **nettoyer son four**. Il est en effet possible de le laver à l'aide d'un mélange d'eau et de bicarbonate de soude. Pour cela, mélanger de l'eau et du bicarbonate jusqu'à obtenir une pâte solide.

Étaler cette pâte sur les parois du four ainsi que sur les plaques et les grilles. Laisser agir 12 heures. Frotter avec une éponge puis rincer.



## ■ Nos Autorités

**S**uite à l'élection complémentaire du 14 octobre, les dicastères de l'exécutif de Vernier sont répartis de la manière suivante :

**M. Pierre RONGET** : Finances, Taxe professionnelle & relations économiques, Administration, Ressources Humaines, Etat civil, Communication, Culture & bibliothèques; Espaces verts, Voirie & cimetières, Récupération, Equipements. Maire en 2018-2019

**M. Yvan ROCHAT** : Aménagement du territoire, Développement durable, Mobilité, Bâtiments, constructions & énergies, Ecoles & locations, Génie civil, Sports.

**M. Martin STAUB**, nouvel élu : Cohésion sociale, Petite enfance, Police municipale, Pompiers & protection de la population, Informatique & téléphonies.

## ■ Horaires de fin d'année

Les services et chantiers de l'administration **seront fermés, du vendredi 22 décembre 2018 au mercredi 2 janvier 2019 inclus**. Réouverture jeudi 3 janvier 2019 à 9 heures.

### SERVICE DE LA VOIRIE

La levée des ordures ménagères des lundis **24 et 31 décembre 2018 aura lieu normalement**. Les Mercredis 26 décembre et 2 janvier 2019 : levée des ordures ménagères, encombrants et ferraille. Reprise normale des tournées : mercredi 26 décembre 2018 et mercredi 2 janvier 2019.



**Merci, durant les fêtes, de respecter les horaires des tournées de la Voirie pour ne pas transformer lieux et rues de la commune en déchetterie.**

### SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

**En cas d'urgence uniquement** (décès, inhumations, naissances à domicile), permanence téléphonique, entre Noël et Nouvel-An **au 022 306 06 29**.

Pour les décès, nous vous prions de prendre contact avec les pompes funèbres de votre choix. Toutefois, nous vous rappelons que nous avons une convention avec les Pompes funèbres officielles de la Ville de Genève (tél : 022 418 66 00).

## ■ Cimetières

### Échéance des concessions

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aire et de Vernier (ancien et nouveau) **en 1998** ou dont le renouvellement **est arrivé à échéance en 2018**, sont invités à en informer, **jusqu'au 31 mars 2019**, l'administration municipale (Service des cimetières, case postale 520, 1214 Vernier – tél. 022 306 07 00).

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la Ville qui en disposera à son gré, selon les besoins.

Pour les concessions de cases au columbarium non renouvelées, les cendres seront déposées, sans autre avertissement, dans un caveau cinéraire collectif.

Le Maire : Pierre Ronget

## ■ Nouvel arrondissement d'état civil

### Meyrin – Mandement – Vernier.

Mondialisation, délocalisation sont à la mode de nos jours et peuvent même toucher les services d'une administration. Ainsi, les Autorités de Vernier **ont décidé**, estimant qu'il était important de maintenir la qualité des prestations de qualité à la population, tout en garantissant aux employés des conditions de travail optimales ainsi qu'une neutralité budgétaire, un rapprochement, **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'office de l'état civil avec celui de la Commune de Meyrin**, avec la création d'un nouvel arrondissement d'état civil, celui de Meyrin-Mandement-Vernier avec son siège à la Mairie de Meyrin.

**Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier, toutes les prestations relatives à l'état civil (naissances, reconnaissances, mariages,**

**partenariats, décès, changements et reprises de nom et la délivrances d'actes) pour les habitant-e-s de Vernier seront effectuées à l'état civil de Meyrin (rue des Boudines 2).**

**Par contre, la délivrance des cartes d'identité et la gestion des cimetières seront toujours assurées par l'administration de Vernier.**

**De même, il sera toujours possible de célébrer des mariages et partenariats à la Mairie de Vernier.**

Ainsi donc, l'Histoire étant un éternel recommencement, on retrouve une situation similaire à celle de 1794, quand les comités des communes de surveillance des étrangers furent supprimés et remplacés par des comités d'arrondissement, Vernier et Meyrin ont été réunies pour n'en former qu'un.

## ■ Médailles pour chiens



**Pour les habitant-e-s de Vernier, les médailles de chien sont en vente du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars de l'année en cours au poste de la police municipale, av. Henri-Golay 26, 1219 Châtelaine, du lundi au vendredi de 08h à 16h (tél. 022 306 06 50).**

La caisse de la trésorerie générale de l'Etat ne délivrera plus la marque de contrôle officielle.

Dès le 31 mars, tout chien doit être porteur de la médaille fixée au collier. Il est obligatoire d'y ajouter l'identité et le n° de téléphone du propriétaire.

### Documents requis pour l'obtention de la médaille :

- Attestation d'assurance responsabilité civile valable.
- Carnet de vaccination (vaccin contre la rage à jour).
- Attestation de l'identification du chien par la puce ou le tatouage (ANIS ou AMICUS).

■ Autorisation d'acquisition et détention pour les chiens potentiellement dangereux, tels que définis dans la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens.

#### ■ PRIX DE L'IMPÔT

1<sup>er</sup> chien : CHF 80.-. 2<sup>e</sup> chien : CHF 110.-.  
3<sup>e</sup> chien : CHF 155.-

## ■ Conseil municipal

### Séance du mardi 13 novembre 2018.

Séance importante, présidée par Christophe Dulex (PDC-PDB-VL) avec notamment le vote du budget de fonctionnement 2019 avec à son début l'assermentation de **M. Pablo**



**Marin** (Socialiste), domicilié à Vernier, en remplacement de de M. Andrés Revuelta, démissionnaire.

■ Acceptation, à l'unanimité, d'un crédit de CHF 1'157'600.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

■ Unanimité pour la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à CHF 30.-.

■ Unanimité également pour le crédit de CHF 500'000.- destiné à l'étude pour la création d'une Maison de quartier aux Libellules par la démolition et la reconstruction du bâtiment sur la parcelle Actaris (Usine-à-gaz).

■ Le projet de budget 2019 présentait un excédent de charges de CHF 1 million. Suite à la réception de nouvelles estimations fiscales du Canton, des amendements déposés en commission et une coupe linéaire dans la culture, dont une diminution de la subvention à Vernier sur Rock (moins CHF 70'000.-) qui avait provoqué un vif débat, a été finalement adopté par 19 oui, 9 non (MCG) et 2 abstentions (PDC). Il présente un montant de CHF 116'571'420.- aux charges et CHF 116'597'938.- aux revenus, l'excédent de recettes présumés s'élevant à CHF 26'518.-.

■ Acceptation de fixer **les centimes additionnels 2019 à 50 centimes, même montant pour le nombre de centimes additionnels en supplément à l'impôt des chiens.**

■ Autorisation également au Conseil administratif d'emprunter jusqu'à concurrence de CHF 29'555'127.-. Toujours l'unanimité pour la fixation des jetons de présences aux conseillers municipaux.

■ Acceptation unanime pour la rectification de la DA 117 du 28.08.2016 et autorisation au Conseil administratif pour constituer un droit de superficie de 99 ans pour une parcelle à Châtelaine en faveur de la Fondation des Maisons Communales.

■ La prise en considération de la résolution «Mieux vaut prévenir que guérir» déposée par Mme Ahmari (Ind.) et MM Sotomayor, Ambrosio et Renaud (MCG) suite aux incendies au Lignon a été refusée par 19 non et 7 oui.

■ Refus également par 13 non, 12 oui et 1 abstention de la résolution «Un pavillon suisse pour l'Aquarius» déposée par Mme Schaufelberger (Verts) et M. Martens (S).

■ La résolution du PLR, MCG. Verts et Indépendants «A vos brancards» déclarant prendre acte de la mise en place du concept de prévention et de réduction des risques CMS lors de manifestations avec la nécessité pour le personnel sanitaire encadrant d'avoir le niveau minimum IAS 2 est acceptée par 27 oui et 3 non.

■ La motion du groupe PDC invitant le Conseil administratif à assurer une présence accrue de tous les services cantonaux ou communaux dans la cité du Lignon, soit de police, des correspondants de nuit et sociaux; de prendre toutes mesures utiles afin de rassurer la population du Lignon et lui rappeler les comportements à adopter pour la sécurité de tous; de tenir le Conseil municipal informé de l'évolution de l'enquête et d'accélérer le traitement des motions déposées par le PDC tendant à la création d'un itinéraire prioritaire uniquement pour la circulation des moyens d'intervention au sud de la cité du Lignon et de demander d'aider et rassurer la population avec l'adoption de bons comportements est acceptée à l'unanimité.

■ Par 24 oui et 3 non, acceptation de motion du MCG invitant le Conseil administratif à étudier un budget pour l'achat et l'installation de jeux aquatiques dans le bassin de la piscine couverte du Lignon et demander que l'on puisse mettre en place ce bassin ludique avec un espace et matériel qui répondent aux diverses normes de sécurité et règlement du BPA, etc.

■ Acceptation à l'unanimité, de la motion du MCG invitant le Conseil administratif à adopter une règle de transparence des frais de fonctions de tous les élus de Vernier, cette transparence s'appliquant dès le premier janvier 2019, hors forfaits pour frais personnels. Annuellement et suite à l'adoption des comptes annuels, la liste de ces frais hors forfait devra être disponible publiquement en mairie.

■ Interpellations de M. Angeloz (MCG) concernant le carrefour ch. de l'Esplanade/ch. de Poussy qui est pourvu d'un «gendarme couché», malheureusement pas signalé par une signalisation idoine et dont le marquage au sol pratiquement effacé, avec demande d'effectuer le nécessaire auprès des services compétents afin de mettre en conformité ce carrefour et la vitesse excessive à la rue du Village.

■ Interpellation du groupe PDC invitant le Conseil administratif à décrire les principes de la politique de Vernier en matière de frais professionnels de l'exécutif, des secrétaires généraux et responsables de service, de les chiffrer, en précisant notamment la manière dont sont gérés les frais professionnels, les types de frais remboursés et les contrôles exercés, qui ont été appliqués durant les années 2011 à 2018. Dans le même ordre d'idées, interpellation également du MCG demandant à l'Exécutif de révéler publiquement tous les frais remboursés à ses membres durant les dix dernières années qu'ils aient été rétribués en nature ou de manière occulte.

■ Pétition des riverains (36 signatures) pour la fermeture à la circulation du chemin des Floralies, par la pose d'une barrière, côté avenue Casai.

Suite page 8

## ■ Démographie

### Population

Les derniers chiffres publiés par le Service de la statistique recensent, pour Vernier, au 30 septembre 2018, une population de **35'219 habitants** (à fin juin 35'353), répartis en 17'574 du sexe masculin et 17'645 du sexe féminin, dont 19'578 Suisses et 15'641 étrangers

### Nécrologie

† La rédaction a appris le décès survenu le 3 novembre, à l'EMS Les Pins au Grand-Saconnex, à l'âge de 93 ans, de **M. Ludovic Diczi**. Né à Vienne en 1925, dans une famille de musicien (père et frère violonistes), sa famille part s'installer en Roumanie à Kolozsvár (aujourd'hui Cluj-Napoca). Ayant étudié le piano, son talent est vite repéré et il tiendra cet instrument dans l'orchestre de la télévision à Bucarest.



C'est en 1975 qu'il achète un chalet, au bord du Rhône, au chemin de la Source-St-Jean. Il fonde, avec des Hongrois et des Roumains, un groupe qui est engagé dans des hôtels et palaces de toute la Suisse. Mais son désir est d'enseigner afin de pouvoir transmettre à des élèves sa passion pour la musique classique et le jazz et sa maison va se transformer en école privée de musique, tout en enseignant également au Lignon, dans d'autres communes, au Conservatoire Populaire de Musique et l'Association des artistes musiciens. Pendant plus de 30 ans, il a dispensé son savoir à de nombreux élèves dont à un certain nombre de la Presqu'île. A côté de l'enseignement, il était un excellent concertiste, ayant enregistré un certain nombre d'album et pris part à de nombreux concerts. Pour notre Association, il avait participé, le 20 mars 1993, à notre «Festival de printemps» pour les aînés de la Commune, en compagnie de Pan Syrinx, virtuose de la flûte de Pan.

La rédaction présente à sa famille sa profonde sympathie et sincères condoléances.

## ■ Vie de l'Association

### Important !

La prochaine parution de votre journal l'Écho d'Aire est prévue pour le mercredi 27 février 2019.



### A RÉSERVER

Assemblée générale 2019 :  
**Le jeudi 14 mars 2019**

### ATTENTION !

Le montant de la cotisation 2019, décidé par l'assemblée générale de 2018, est de CHF 35.- (minimum).

### SOUTENEZ ET AIDEZ VOTRE ASSOCIATION !

Nous recherchons de nouveaux membres pour notre Comité. Si vous êtes prêts à vous engager et à vous investir dans les diverses activités de l'Association, annoncez-vous par courriel : [comite@aiali.ch](mailto:comite@aiali.ch) ou par tél. au 022 796 38 17 (Mme Finger).

### PROJET LA BOURDONNETTE

Parution dans la Feuille d'avis officielle du 16 novembre de l'autorisation pour la démolition de cabanons et la construction d'un immeuble pour personnes âgées, de sondes géothermiques et d'abattage d'arbres.

Suite à cette parution, les riverains ont pris contacts avec les architectes du projet concernant l'énorme abattage d'arbres (70) opération qui leur apparaît comme disproportionnée et non nécessaire. Selon le résultat de ces discussions, décision sera prise quant au dépôt éventuel d'un recours.

## ■ Célébration

### œcuménique de Noël

Les paroisses catholique et protestante organisent, comme les années précédentes, pour les familles, une célébration œcuménique.

La célébration aura lieu le **lundi 24 décembre à 18h00**, à l'Eglise catholique du Lignon.

avec le concours des enfants du catéchisme, suivie de «Partageons Noël», créé lorsqu'un groupe de jeunes du quartier, entre 16 et 25 ans, a pris conscience du fait que le nombre de suicides augmentait durant les périodes de fêtes, en particulier le soir de Noël. L'association, reposant sur le bénévolat, propose un repas gratuit et un abri convivial avec activités **le soir du 24 décembre au Centre protestant du Lignon.**

Cette **fête de Noël gratuite**, (repas et animations) vise en particulier les personnes et les familles seules le soir du Réveillon qui se doit d'être un soir de fête, de joie... et de partage.

### Tout le monde est bienvenu.

Une aide financière sera appréciée. Le **CCP 17-659063-9** attend vos dons. Merci de votre soutien.




**PARTAGEONS NOËL**


**Le 24 décembre 2018**  
Gratuit et ouvert à tous!

- Apéritif à 19h15   
- Repas à 19h45

Au Temple du Lignon  
Bus , ,  et 

Contact :  
Tél: + 41 77 435 71 40

IBAN : CH24 0900 0000 1765 9063 9

Site web : <http://partageonsnoel.wixsite.com/partageons-noel>





## ■ Bibliothèque vagabonde

Les bénévoles ont constaté qu'il y avait très peu de monde le vendredi après-midi, de 17h30 à 19h00.



Elles ont donc décidé de **n'ouvrir la bibliothèque vagabonde que le mardi après-midi** qui est un jour qui marche bien.

**A partir du 8 janvier 2019**, la bibliothèque sera donc ouverte que le mardi de **15h00 à 18h30**.

## ■ Paroisse protestante en travaux



La paroisse, à travers l'Association pour la **Rénovation du Centre Paroissial Protestant du Lignon**, remercie chaleureusement les donateurs participant financièrement à cet effort.

L'étanchéité et isolation horizontale est presque terminée permettant le retrait des échafaudages, mais il reste l'isolation verticale et les vitrages.

Faites bon accueil à notre flyer distribué prochainement et aidez-nous!  
**CCP 14-823451-4**

Bonnes fêtes de fin d'année !

Le président : Eduard Dorenbos

## ■ Boutique 2000

**Place du Lignon 32. Rez inférieur, derrière l'église catholique.**

Les bénévoles de la Boutique 2000 vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

**Fermeture dès le lundi 17 décembre à 17h00. La réouverture se fera le lundi 7 janvier 2019 dès 14h00.**

Un choix d'habits d'hiver de seconde main pour femmes et enfants vous y attend.

### BOUTIQUE OUVERTE :

Lundi : 14h00 - 17h00 (réception des habits jusqu'à 16h30)

Jeudi : 14h00 - 17h00 (vente seulement).

Fermée pendant les vacances scolaires et les jours fériés

Renseignement : tél. 079 726 61 54

## ■ «Le coin des artistes 2019»

Il a déjà accueilli, cet automne, les expositions de Karina Alvarez (dessins et peintures) et Maria Bertolami (savons artisanaux naturels) et de l'artiste-peintre Monique Bussien ou «Mona B» **et présentera jusqu'au 22 décembre 2018 :**



**Sabrina Merigo & Cornelia Cihorean & Marie Antoinette Charbonnet**

«Le Coin des artistes» met à disposition, gratuitement, ses murs dans le local du Contrat de Quartier, au Centre Commercial du Lignon, pour exposer vos créations.

### CONTACT

Madame Rauss. Av. du Lignon, 5  
022 796 65 62 | [denise.r-c@bluewin.ch](mailto:denise.r-c@bluewin.ch)

## ■ Marché de Noël

**Ecole du Lignon.**

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'école du Lignon organise un **Marché de Noël le jeudi 13 et le vendredi 14 décembre 2018, au Centre commercial du Lignon, de 8h30 à 11h15 et de 13h45 à 15h45.**



Les cadeaux seront confectionnés par les élèves et tous les fonds récoltés permettront aux différentes classes qui y participent d'organiser une sortie.

Venez nombreux !

## ■ Joyeux dimanches



Après le rendez-vous du dimanche 9 décembre (le dernier de l'année) au cours duquel les participants ont pu déguster, outre le menu, la traditionnelle marmite de l'Escalade aimablement offerte par la Ville de Vernier, la prochaine rencontre a été agendée au **dimanche 13 janvier 2019 à 12h15** au Centre de quartier du Lignon

Comme d'habitude, le nombre de places est limité (70 personnes) inscription obligatoire jusqu'au vendredi précédent, dernier délai.

## ■ Jeux de société 2019

Vu le succès rencontré lors des dernières éditions, les organisateurs, avec le soutien du Contrat de quartier, proposent un après-midi et une soirée de jeux de sociétés, pour enfants et adultes, **le samedi 26 janvier 2019, à la salle des restaurants scolaires du Lignon** (voir détail, sous Agenda et sorties) afin de faire découvrir la multitude de jeux de société existant, vous en proposer et vous en expliquer les règles.



Suite page 10

[www.aiali.ch](http://www.aiali.ch)

## ■ Permanence Informatique du Lignon

### ATTENTION !!! Modification du jour.

La permanence, au local du Contrat de Quartier au Centre Commercial du Lignon, **a désormais lieu le MARDI** et non plus le vendredi.

Vous pouvez venir exposer vos problèmes de fonctionnements et les jeunes de La Carambole, présents ce jour-là, vous aideront à trouver des solutions.

## ■ Nouveau clip de Licia Chery



Cette habitante du Lignon, originaire d'Haïti, née en Suisse, déjà petite-fille rêvait de faire du piano et entre, à l'âge de 6 ans, au Conservatoire de musique de Genève où elle obtient sa maturité musicale. Quelques années plus tard, elle découvre l'univers de la «soul». En 2005, adolescente, elle sort un album de compositions personnelles et présente, à l'Aula du Collège Rousseau, un concert avec 3 danseuses et 6 choristes.

Elle vient de sortir un nouveau clip, tourné en partie au Lignon.

## ■ Nuits mouvementées au Lignon

La presse genevoise l'a largement relaté, la Cité du Lignon et ses habitants ont vécu, fin octobre, des moments parfois inquiétants avec, après le sinistre au 48 Lignon au début du mois, la série d'incendies (d'origine suspecte) qui ont éclaté dans le quartier, particulièrement celui dans l'immeuble du Lignon N° 53, principalement occupé par des personnes âgées et à mobilité réduite, dont une quarantaine a dû être évacuée, en raison du fort dégagement de fumée et certaines transportées aux Urgences.



Quartier en émoi, circulation bloquée durant les interventions comme l'atteste le courriel d'une membre de notre comité, expédié le mercredi 31 octobre à 22h20: «Plusieurs dizaines de véhicules de police, de pompiers, ambulances: **on ne peut ni entrer, ni sortir du Lignon...**»

Pour les habitants, l'origine de ces incendies ne fait aucun doute. Ils sont, selon eux, intentionnels...

Graves conséquences au niveau accès en cas de sinistres importants au début de la Cité, comme le relevait le Groupe PDC au Conseil municipal (Mme Monnier et MM Dulex et Magnin) dans sa motion déposée lors de la séance du 19 décembre 2017. Suite aux événements de fin octobre, le Groupe PDC a déposé, pour la séance du 13 novembre, une nouvelle motion demandant d'assurer une présence accrue de tous les services cantonaux et communaux et de prendre toutes les mesures utiles afin de rassurer la population et lui rappeler les comportements à adopter pour la sécurité de tous.

## ■ Mérite verniolan 2018

La commune de Vernier attribue le Mérite verniolan, une fois par législature, à une ou plusieurs personnes, domiciliées sur le territoire ou y ayant une activité prépondérante ou originaires de Vernier, qui se sont distinguées, d'une manière exceptionnelle, dans le domaine humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autres.

Pour 2018, les Autorités ont procédé, à la Maison Chauvet-Lullin, le 18 octobre dernier, à la remise de cette distinction aux deux lauréats: **Les Samaritains de Vernier** (présidente Mme Anaïs Legand), pour les nombreuses activités déployées sur notre commune depuis 50 ans déjà et à la **FSG Aire-Le Lignon** (Présidente Mme Gaëlle Spielmann) pour son rôle social permettant aux personnes de tout âge de pratiquer, depuis 1967, une activité physique dans leur quartier. Au cours de la cérémonie, les Autorités ont pu adresser officiellement aux deux associations des remerciements pour leurs engagement et motivation sans faille, remerciements auxquels la rédaction s'associe.

## ■ Carrefour du Lignon

Avec la fin des gros travaux sur la route du Bois-des-Frères, la population du quartier a constaté, avec plaisir, qu'au début d'octobre un aménagement floral a été réalisé sur le giratoire, à l'entrée de la Cité du Lignon.

Merci aux Autorités pour cette réalisation certes modeste, mais plus agréable à l'œil que l'ancienne «boule» et remerciements également aux services communaux qui auront la tâche de l'entretenir.



## ■ Opération Nez Rouge

Cette année encore, pour la 29<sup>e</sup> fois, les bénévoles de l'opération de prévention à la sécurité routière Nez Rouge s'engageront pour un retour en toute sécurité. **L'Opération couvre Genève et aussi la France voisine.**

### DU VENDREDI 14 AU 31 DÉCEMBRE

Centrale ouverte de 22h à 3h du dimanche au jeudi et de 22h à 5h les vendredis et samedis, ainsi que la nuit du 31.

## ■ Alerte escroquerie

### Faux policiers par téléphone.

Depuis quelques semaines, des escrocs contactent des personnes âgées à Genève en se faisant passer pour des policiers. Ils s'adressent à elles systématiquement en langue allemande et ciblent leurs potentielles victimes en appelant des personnes ayant des noms de famille et/ou des prénoms à consonance allemande. Les numéros qui s'affichent sur le téléphone des victimes font référence à la police (117 ou 022 117 117 ou 0800 117 117 ou similaires).

Si des personnes devaient être victimes de tels appels, il y a lieu d'en informer les services de police et plus particulièrement la Brigade des vols et incendies (022 427 72 60). Il est évident qu'en cas d'urgence, faire appel au 117.

## ■ Valeur fiscale des villas et appartements

Le Conseil d'Etat voulait augmenter la valeur fiscale des villas et appartements en PPE, d'une manière linéaire de 20% pendant quatre ans, espérant ainsi engranger quelque 28 millions de francs sur le dos des propriétaires, souvent de la classe moyenne ou des retraités, déjà bien pressurés par le fisc.

Le Grand Conseil, dans sa séance du 22 novembre, a accepté un amendement au projet du MCG qui préconisé une hausse de 7% pour les dix prochaines années. Au vote final, par 70 oui, 3 non et 19 abstentions, la loi amendée est acceptée, limitant ainsi un peu les dégâts au porte-monnaie des propriétaires.

## ■ Barrières «anti-suicide» au Pont Butin



Une étude de l'Office fédéral des routes (OFROU) a relevé un taux élevé de suicide au Pont Butin (6<sup>e</sup> position). En prévention des panneaux contre les murs avaient été posés en 2017 avec l'inscription «Main tendue – 143» pour rappeler aux désespérés que des gens étaient à leur écoute.

Sur demande de l'Association «Stop suicide», de juillet au début d'octobre, des travaux de sécurisation, financés par la Fondation Hans Wilsdorf, ont été effectués avec la pose, de chaque côté du pont, de barrières de 2,60 m. de haut.

## ■ Souvenir du 9.11.1932

Genève a commémoré, le 9 novembre dernier, sur l'Esplanade d'Uni-Mail, à côté de la pierre commémorative, installée, en 1982, d'abord à la pointe sud de la Plaine de Plainpalais, puis déplacée en 2008 sur le parvis de l'Université, pour faciliter les travaux de réaménagement, côté temple, de la Plaine d'une part et, d'autre part, pour répondre à une requête des organisateurs de cette cérémonie rappelant le souvenir d'une manifestation populaire, tenue à la même date en 1932, contre une réunion de l'Union nationale (extrême droite) au cours de laquelle, appelée pour maintenir l'ordre public, l'armée suisse avait ouvert le feu sans sommation devant le Palais des Expositions peu après 21h00. Treize personnes avaient été tuées, dont une majorité de passants, et 65 blessées.



## ■ Enfant né sans vie

Pour soutenir les parents qui traversent un processus de deuil, les offices de l'état civil leur délivreront sur demande, à partir de 2019, un document confirmant la venue au monde d'un enfant né sans vie. Dès 2019, les parents pourront annoncer à l'office de l'état civil la venue au monde d'un enfant né sans vie. L'office leur délivrera une confirmation à l'issue d'une procédure simplifiée, leur permettant d'agir à distance, sans devoir se présenter personnellement à l'office de l'état civil. En revanche, contrairement aux enfants mort-nés, les enfants nés sans vie - c'est-à-dire des enfants qui n'atteignent pas le poids minimal de 500 grammes ou qui viennent au monde avant 22 semaines entières de gestation - ne seront pas inscrits au registre de l'état civil.

## ■ Permanence vétérinaire à Genève

Une nouvelle permanence vétérinaire s'est ouverte à la Jonction, au boulevard Carl-Vogt 38, ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (sur RDV ou avec appel préalable).

Un service d'urgence est assuré à tour de rôle par un réseau de vétérinaires, mais vu l'augmentation du nombre d'interventions et la nature des demandes, il était nécessaire de faire évoluer la prise en charge des soins afin de répondre à un besoin.

Outre le traitement de l'urgence, la permanence couvre un large éventail de prestations afin que tout animal puisse être pris en charge dans les meilleurs délais et les meilleures conditions.

Ainsi, il est possible de prendre rendez-vous pour un soin classique, par exemple un vaccin, en soirée, en week-ends ou pendant les jours fériés. En composant le numéro du cabinet (022 995 96 97) vous êtes immédiatement en relation avec la permanence et recevez les premiers conseils et, en fonction du degré d'urgence, on vous indique dans quels délais vous devez vous présenter sur place.





## Danger d'incendie !

En cette période de Fêtes, gare aux sapins de Noël ou couronnes de l'Avent.

**L**a petite flamme d'une bougie allumée durant la période de l'Avent et à Noël peut représenter un risque élevé d'incendie dans les appartements et les maisons. **Le Bureau de prévention des accidents (bpa – suisse)** donne des conseils pour éviter de réduire en cendres son salon :

- Ne laissez pas de bougies allumées sans surveillance.
- Ne laissez pas les enfants ou les animaux seuls avec des bougies allumées.
- Placez les bougies de manière stable et sur une base ignifugée. Disposez-les à bonne distance des éléments textiles, des décorations ou de toute matière inflammable.
- Assurez-vous que les bougies sont correctement fixées et à la verticale sur la couronne de l'Avent et le sapin de Noël.
- Remplacez les bougies avant qu'elles se soient entièrement consumées.
- Ayez toujours à disposition un seau d'eau ou une couverture anti-feu pour les cas d'urgence



## ■ Chronique dionysiaque

de Pierre Chevrier

### Chronique de l'An 2052.

À l'approche des Fêtes, la tradition voudrait que le vin de Champagne soit l'hôte indispensable de ces colonnes. Mais comment rester aveugle, demeurer sourd et rester muet face au réchauffement climatique et à la fin inquiétante de la biodiversité qui sont devenus des enjeux prioritaires afin d'assurer aux générations à venir une planète où il fera encore bon vivre pour la plupart des huit à neuf milliards de terriens à l'horizon de 2052. De plus, la surpopulation, la désertification induiront inexorablement la raréfaction de l'eau potable et son accès à chacun.

Sous un angle dionysiaque, le réchauffement affectera tout particulièrement les vignobles du Sud de l'Europe dont ceux de la France. Depuis les années 1980, le vin est passé de 11°,5 à 14° voir 15° pour les vignobles du Sud-Ouest et à ce rythme, bien des vignobles auront complètement disparu d'ici trente ans. A l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) à Montpellier, on cherche, avec le concours de viticulteurs, des pistes afin de modifier l'exposition au soleil et de déplacer les vignes en altitude.

Le milieu du XXI<sup>e</sup> siècle sera donc celui des grands déplacements climatiques, des migrations tant humaine qu'animale et bien sûr des vignobles. À ce rythme insensé, la question n'est pas tant de savoir si la culture de la vigne sera maintenue mais quel type de vin sera produit. Tous ces vino-technocrates sous-estiment cependant l'élément essentiel quant à la qualité d'un grand vin : le terroir. On peut déplacer le vignoble médocain dans les Côtes d'Armor pour des raisons climatiques mais le résultat ainsi obtenu avec cette nouvelle nature des sols semble aléatoire et sans base solidement argumentée. Jusqu'à ce jour, l'adaptation de cépages à un vignoble donné s'est déroulée durant un long processus séculaire basé sur l'observation et l'empirisme des anciens. Ainsi les plus illustres domaines demeurent depuis des siècles sur leur localisation géographique et surtout géologique. Dès lors, comment accueillir les propos de Vivian Zufferey de l'Agroscope de Pully : «Quand les viticulteurs replantent des cépages précoces tels que le pinot noir, on leur recommande de choisir des parcelles en altitude ou moins exposées au soleil». On le voit, le vigneron est maintenant secondé par une équipe de chercheurs qui va l'aider à trouver des parades contre le stress hydrique et procéder à la création de nouveaux cépages pouvant mieux s'adapter aux changements climatiques tels que le divico, cépage mis sur le marché en 2013, procurant un vin tannique, «compatible avec tous les terroirs».

Pour ma part, je me permets d'en douter car nous manquons sérieusement de recul dans le temps. Notre époque est devenue chronophage et ce n'est pas là le moindre des maux de notre monde actuel.



Publié à fin octobre 2018, le rapport du WWF «Planète vivante» a fait l'effet d'un cri d'alarme en annonçant, entre 1970 et 2014, la disparition de 60% des vertébrés, soit les mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et amphibiens représentant près de 4000 espèces. Pour la Suisse, c'est la disparition de 40% des oiseaux et jusqu'à 80% des poissons vivant en eau douce. Mais déjà les sceptiques s'en mêlent en expliquant que quatre mille espèces éteintes récemment parmi des millions d'espèces connues ou encore à découvrir demeurent une goutte d'eau dans un océan ! Pour ma part, le plus consternant est la part croissante de l'homme dans la destruction progressive de la planète avec des procédés barbares tels que surpêche, braconnage, pollution, espèces invasives, maladies transmises par divers vecteurs, dérèglement climatique... et la liste n'est de loin pas exhaustive. Aujourd'hui, seul le quart des sols de la planète est exempt de l'empreinte de l'homme. En 2052, ce ne sera plus que 10% ! A cette époque, les peuples et ethnies de l'Afrique sub-saharienne seront les plus nombreux avec plus de deux milliards d'êtres humains, suivront l'Inde qui aura dépassé la Chine en terme de natalité. Bien sûr des sursauts ont lieu et on parle du sort d'animaux emblématiques tels que les éléphants d'Afrique, les orang-outans de Bornéo, les manchots de l'Antarctique... Mais pour l'immense masse silencieuse des espèces animales, c'est la marche programmée vers le silence du monde. Sauvez la biodiversité comme on veut sauver le réchauffement climatique ? Je ne suis pas certain qu'il se dégage un exemple à suivre d'un côté comme de l'autre... Pendant qu'il est encore temps, je lève ma flûte d'un champagne de vigneron, vineux à souhait, et vous adresse, chères lectrices, chers lecteurs, mes vœux chaleureux et sincères au seuil de 2019.

## ■ Parlons jardinage

### Mois de décembre.

#### AU POTAGER

Cette saison avec ses gelées aide à éliminer les herbes indésirables qui subsistent encore, aidez-la à nettoyer votre jardin qui n'en sera que mieux préparé pour les futurs semis et plantations. Profitez de cette période pour apporter de la fumure et labourer le terrain, à grosses mottes. S'il vous reste certains légumes en terre et que vous ne pouvez les ramasser faute de place pour les conserver, protégez-les par un tapis de paille ou de feuilles mortes. Côté semis, il est encore temps de mettre en terre épinards et laitues de printemps.

Si ce n'est déjà fait, vidanger les circuits d'eau extérieurs, le gel risquant d'entraîner de graves dégâts, surtout aux canalisations qui ne sont pas enterrées profondément.

#### AU JARDIN D'ORNEMENT

N'oubliez pas de protéger vos plantes de massif par un paillage qui les aidera à passer les jours de froid sans le moindre mal. Apportez du compost aux pieds de vos rosiers et autres arbustes à fleurs. Profitez de cette dernière période pour mettre en terre vos bulbes de tulipes, jonquilles et narcisses.

#### AU VERGER

Décembre, comme le mois précédent (novembre), est également propice à la plantation des arbres fruitiers. Veillez cependant à ne les planter qu'en période hors gel. Ce mois est aussi idéal pour la taille des arbres à pépins tels que pommiers et poiriers. Profitez également de cette période pour tailler vos arbustes à petits fruits tels que groseilliers et cassisiers. L'entretien de vos arbres et arbustes fruitiers est essentiel en hiver pour qu'ils puissent retrouver leur pleine rigueur au printemps prochain. Procédez à l'élimination des mousses sur leur tronc où se nichent bon nombre de parasites ; commencez également les traitements d'hiver. Comme au potager, apportez de la fumure aux pieds de vos arbres.

#### BALCONS ET MAISON

Veillez sur vos plantes d'intérieur, bien qu'elles soient à l'abri du froid, elles ne sont pas pour autant à l'abri de la sécheresse,

ne les oubliez pas, pensez donc à les arroser, mais surtout sans excès. Ne les disposez pas non plus trop près d'une source de chaleur en pensant qu'elles passeront mieux l'hiver, il n'en est rien.

Lors des fêtes, vous recevrez peut-être **une azalée** qui ne tient pas longtemps dans les conditions difficiles de nos logements. Pour lui accorder un sursis, donnez-lui une température peu élevée, des arrosages à l'eau non calcaire et quelques bassinages régulièrement à l'eau claire, sur le feuillage.

### Mois de janvier.

#### AU POTAGER

Les fêtes de fin d'année et les conditions atmosphériques ont éloigné certains des jardins. Peu de travail donc ce mois, Si cette époque ne nous permet pas de semer au jardin, vous pouvez cependant prendre de l'avance sur les prochains mois en commençant certains semis en intérieur, comme les poireaux et les salades.

#### AU VERGER

Vous pouvez, s'il ne gèle pas, procéder à la plantation d'arbres et arbustes fruitiers et également tailler vos arbres à pépins (pommiers ou poiriers). Vous pouvez aussi assainir vos arbres en les débarrassant de leurs mousses et lichens pour y déloger insectes et parasites.

#### AU JARDIN D'ORNEMENT

Supprimer les tiges desséchées des fleurs vivaces et bêcher la terre autour des pieds.

#### PLANTES D'INTÉRIEUR ET DE BALCON

N'oubliez pas le besoin en lumière de vos plantes (aussi vital que l'eau). Sans cette lumière, elles ont tendance à pousser frêles et fragiles. L'hiver étant la période de repos, il est inutile de leur apporter des éléments nutritifs, donc pas d'engrais en cette saison, surtout pas aux plantes fleuries.

Arrosez-les une fois par semaine ou tous les 15 jours, en ne laissant surtout pas l'eau stagner en permanence sous les pots, cela faisant pourrir et mourir les plantes par asphyxie des racines.



Yves Magnin  
Avocat

### ■ À VOTRE BON DROIT

**Mme P. conteste une facture d'un acteur de la téléphonie, faute d'avoir pu bénéficier du service convenu. Une société de recouvrement a repris le dossier. D'une centaine de francs, la facture a quasi doublé. Mme P. souhaite savoir ce qui est justifiable dans les frais accessoires.**

Vaste matière qui fait couler beaucoup d'encre, surtout en l'absence d'une jurisprudence fédérale.

Les intérêts moratoires, soit de retard, découlent de la loi (5% l'an, art. 104 CO) ou du contrat.

Les frais de rappel ne peuvent pas être exigés à défaut d'avoir été expressément convenus. S'ils sont trop élevés – certains parlent de 10% de la créance au maximum – le Juge peut même les réduire.

Une indemnité fondée sur l'article 106 CO, très souvent invoquée, nécessite que le créancier ait subi un dommage. D'aucuns contestent que la simple représentation par une société de recouvrement puisse y être assimilée.

Face à cette incertitude juridique, il convient surtout d'éviter des poursuites qui restent stigmatisantes.

Il convient donc de payer, voire trouver un arrangement de paiement, uniquement pour les postes incontestablement dus. Il est extrêmement douteux qu'une société de recouvrement s'aventure pour les autres frais.

**■ COUVERTURE D'ASSURANCE À L'ÉTRANGER**

Si vous tombez malade à l'étranger, que vous devez consulter un médecin et acheter des médicaments, la caisse maladie de base vous rembourse, dans la mesure où il s'agit d'une urgence (impossibilité d'attendre le retour), selon les mêmes conditions qu'en Suisse (franchise et participation de 10%). Si vous devez être hospitalisé, la caisse maladie de base paye au maximum le double de ce que coûterait une hospitalisation à l'Hôpital Cantonal, soit environ CHF 1'000.- par jour. Dans certains pays c'est suffisant, dans d'autres cela ne l'est pas, comme aux Etats-Unis, Canada, Japon et d'autres dont, étonnamment, la Turquie. Les frais à l'étranger peuvent être élevés, une intervention chirurgicale aux Etats-Unis peut coûter, par exemple, CHF 35'000.- dont seulement CHF 5'000.- seront remboursés.

Pour ce type de cas, une assurance complémentaire dont on a relu la police et les conditions générales avec attention, est indispensable. Si vous craignez que la couverture proposée soit insuffisante, n'hésitez pas à me demander conseil, il est possible d'augmenter la couverture pour un prix très raisonnable (à partir de CHF 8.- par mois).

En ce qui concerne les accidents, même pour les salariés assurés par leur employeur, une complémentaire peut aussi combler des lacunes.



Patrice Bösiger  
Conseiller en assurances,  
Lignon Centre



**EXPANSION ASSURANCES & CONSEILS**  
Lignon Centre | CP 175  
1219 Le Lignon  
**022 970 15 20**

**■ Concert au Lignon**

**Dimanche 20 janvier à 18h00, au Temple du Lignon.**

**Musique Klezmer : Quatuor Bossi- Bielser**  
Musique instrumentale de fête, autrefois pratiquée dans les communautés juives d'Europe de l'Est lors de l'accompagnement des mariages ou de festivités religieuses joyeuses. Après la Seconde guerre mondiale, la "nouvelle vague" klezmer, partie des États-Unis, n'a pas tardé à atteindre l'Europe, proposant aux auditeurs un mélange de musiques populaires roumaine, russe, polonaise, ukrainienne, lituanienne, hongroise, grecque, ottomane (turque ou arabe) et surtout tzigane

Entrée libre - Collecte à la sortie



**■ Gaëtan - Chope la banane**

**Salle des fêtes du Lignon, samedi 12 et dimanche 13 janvier 2019 à 11h00 et 16h30.**

**Pour le plaisir des petites et des grandes oreilles, le voici de retour avec son ukulélé.**  
Nouveau spectacle à voir en famille (Dès 4 ans)! Création janvier 2019 en coproduction avec la Ville de Vernier.



**■ My ladies rock**

**Salle des fêtes du Lignon, mardi 29 janvier 2019 à 20h00.**

**Jean-Claude Gallotta.**  
My Ladies Rock raconte la même histoire que My Rock et s'ouvre sur le même paysage musical et culturel, mais vu d'en face, de la fenêtre qui donne sur le

versant féminin, moins exposé au soleil de la gloire mais tout aussi fertile, peut-être plus enthousiasmant aujourd'hui puisqu'il rejoint le combat loin d'être achevé de la cause des femmes.

**Tarif:** CHF 30.- / réduit (AVS, AI, Chômeurs, étudiants) CHF 20.- / Enfants CHF 10.-.  
Buvette ouverte une heure avant la représentation

**■ Jeux de société 2019**

**Salle des restaurants scolaires du Lignon (Rez inférieur de la salle des fêtes), le samedi 26 janvier 2019.**

**Dès 15h**, les enfants sont les bienvenus. Un goûter leur sera offert par l'Association des Parents d'Elèves du Lignon et les animateurs de la ludothèque du Lignon seront présents pour leur faire découvrir une multitude de jeux!

**A 20h**, place à la soirée pour les adultes avec la participation des animateurs de JOCA et une centaine de jeux de société à disposition. Les boissons sont offertes et chacun est invité à participer, avec une de ses spécialités, au buffet canadien!

**L'après-midi ou le soir**, l'entrée est gratuite, mais il y a une tirelire si vous voulez soutenir ce projet! Nous nous réjouissons de votre venue! Merci beaucoup!

**■ 11<sup>e</sup> Revue et non corrigée !**

Rire garanti avec cette revue! Sujet politique mais aussi de société aux







**A'Tout Poil**

**Le magasin pas bête !**

**Articles pour animaux**

Alimentation  
Accessoires  
Conseil personnalisé  
Viande fraîche sous vide  
Livraison possible

Centre commercial  
du Lignon  
022 / 797 07 07  
atoutpoil@bluewin.ch

Lundi fermé | **Ma-Me-Je-Ve** 8h30-13h / 14h30-19h  
Samedi 8h30-12h30 / 13h-16h

**VOTRE ANNONCE DANS LE  
JOURNAL, DÈS CHF 160.-  
PAR PARUTION !**

Touchez **5'000** boîtes aux lettres  
dans **vo**tre région !

**Pour plus de renseignements**

022 343 03 43 | info@actualpub.ch

livraisons gratuites à domicile



**pharmacie du lignon**

Articles de droguerie  
parfumerie - diététique

Homéopathie, Phytothérapie,  
Bas de compression, Diabète  
prix bas permanents sur les pilules contraceptives  
produits de nettoyage Bio  
Ecover, l'Arbre Vert  
produits bébé

Articles de soin et Parfumerie :  
10 % permanents

Tél. 022 796 51 44  
Fax 022 797 46 17

Case postale 14, 1219 Le Lignon  
Centre commercial du Lignon

info@pharmacielignon.ch

**Laboratoire dentaire  
du Lignon**  **Guy Burdet**

DEPUIS 1976 AU LIGNON



**ENTRETIEN &  
RÉPARATION  
DE PROTHÈSES**

**SERVICE À DOMICILE**

Immeuble Quincaillerie du Lignon T 022 796 65 11  
CH. DU CHÂTEAU BLOC 19 N 079 333 21 01

**Besoin de lunettes ?**



**Optic Plus**

Vos lunettes  
au juste prix !

Lunettes dès CHF 180.- forfait simple vision\*

Forfait verres progressifs CHF 599.-\*

4 boîtes de lentilles de contact pour le prix de 3!\*

**Optic Plus**

Pour votre vision

<b>VERNIER</b>	C.C ArCenter – Migros	022 341 45 40
<b>MEYRIN</b>	7, rue des Boudines	022 785 01 55
<b>LE LIGNON</b>	Centre comm. du Lignon	022 796 81 44



**Nelsa Alves  
Podologue**

Rue de la Coupe Gordon Bennett, 3  
CH – 1219 Le Lignon

**+41 22 735 31 08**

Soins à domicile

Membre de la Société Suisse des Podologues

\*voir conditions en magasin



La Brasserie du Lignon vous propose une cuisine savoureuse faite sur place par nos 4 Chefs de cuisine qui vous offre les spécialités suivantes :

- Spécialités italiennes
- Pizzas au feu de bois
- Spécialités asiatiques
- Spécialités françaises
- Spécialités portugaises
- Plats à gogo

**7/7**

**022 796 41 44**

**[www.brasserie-lignon.ch](http://www.brasserie-lignon.ch)**

10 Place du Lignon  
1219 Lignon - Genève  
Centre commercial du Lignon